

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅՈՒՆ

Le Maire de ST PAUL LEZ DURANCE,

Objet :

**REGLEMENTATION
CIRCULATION
ET
STATIONNEMENT**

Manifestations
« Marché de noël »
« Noël des enfants »

Place Jean Santini

Mairie

N° 230 / 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L 411-8, R 412-29 et R 417.10 et suivants,

VU la manifestation du 13 décembre 2025 organisée par la mairie de St Paul (marché de Noël + Noël des enfants) sur l'ensemble de la Place Jean Santini et la demande de règlementation de la circulation et le stationnement sur ces lieux.

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser la présence des participants du marché de noël

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de réglementer cette action.

ARRETE

Article 1 : Pour l'organisation des manifestations Marché de noël et Noël des enfants, les organisateurs sont autorisés à occuper le domaine public sur la Place Jean Santini du Vendredi 12 décembre 15h00 au Samedi 13 décembre 2025 20h00

Article 2 : REGLEMENTATION :

- Le stationnement des véhicules sera interdit sur l'ensemble de la Place Jean Santini à partir du Vendredi 12 Décembre 2025 à partir de 14h00 jusqu'au Samedi 13 Décembre à 20h00
- La circulation sera interdite sur l'ensemble de la Place Jean Santini du Vendredi 12 Décembre 2025 à partir de 17h00 jusqu'au Samedi 13 Décembre à 20h00.

Article 3 : Des panneaux, affiches et barrières sont mis en place pour signaler ces interdictions. Le stationnement reste interdit devant les barrières de sécurité afin de laisser l'accès libre aux véhicules de secours.

Article 4 : Monsieur le Maire, la Police Municipale et les services de Gendarmerie de Peyrolles, ainsi que le responsable des Services Techniques communaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Paul-Lez-Durance, le 03/12/2025

Le Maire,
Romain BUCHAUT



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Romain BUCHAUT", written over and around the circular stamp.